



## Compagnie l'Oreille arrachée Théâtre d'intervention depuis 2005

---

**Titre :** Discours préfectoral – Collectif 14/Manif pour le droit des étrangers

**Lieu :** Caen centre

**Date :** 07 juin 2010

---

Michel Lambert, Commissaire idéologique attaché à la préfecture du Calvados pour la propagande de l'identité nationale,

Françaises, Français... Normands, Normandes... Caennais, Caennaises... Piétons piétonnes de la place Gambetta et des alentours de la préfecture,

Nous nous réunissons ce jour pour promouvoir la remise de papiers en règles à un contingent de clandestins que nous autorisons à rester sur le territoire. Nous éclairons ainsi un aspect méconnu de la politique migratoire française : il nous arrive de convoquer des étrangers pour vraiment les régulariser! Pour de vrai! Il est important que tout le monde en prenne note et particulièrement les sans papiers qui doivent comprendre qu'ils ont intérêt à venir se livrer en préfecture : ils ont une chance réelle de rester parmi nous... Soit en obtenant des papiers, soit en restant quelques heures en détention dans nos locaux, avant d'être conduit au centre de rétention de Oissel où ils pourront encore disposer de quelques jours pour préparer le voyage du retour.

Malheureusement, on ne peut pas expulser toute la misère du monde! Mais le respect et la défense de l'identité nationale exigent la plus grande attention quant au choix de ceux qui pourront rester parmi nous. J'invite donc chacun et chacune, piétons, piétonnes de la place Gambetta et des alentours de la préfecture, à bien observer son voisin afin de nous aider à repérer les meilleurs candidats à la régularisation. Lorsque vous en aurez repéré un ou une, n'hésitez à le signaler à Fadela AMARASSE LES CROTTEES, commissaire à la délation nationale, qui leur indiquera la voie à suivre... Fadela, avez-vous repéré des étrangers qui puissent être susceptibles de rester sur notre territoire ?

**Fadela :** Et bien, Michel, j'ai pu regarder brièvement ces étrangers venus en masse et malheureusement, aucun d'entre eux ne connaissent ni la Marseillaise, ni la lettre de Guy Môquet... Je pense que pour aujourd'hui aucun n'aura le privilège de rester en France. Désolée pour vous.

**Michel :** Bien, Fadela. Et oui, il faut passer des étapes d'intégration pour entrer dans le club des privilégiés. Mais, nous promettons des papiers en règle à ceux qui ne les auront pas enfreintes, ces règles : ceux qui n'ont pas participé aux manifestations terroristes de 68, ceux qui disposent d'un logement décent et d'un vrai contrat de travail, ceux qui n'entrent ou ne séjournent pas irrégulièrement sur le territoire peuvent venir nous voir en toute confiance, nous saurons les traiter avec humanité. Quant aux autres, ils seront sévèrement punis grâce aux mesures répressives que l'État français a mis en place depuis des années :

- Interdictions du regroupement familial en 74 et 77 (malheureusement annulées par le Conseil d'État), politique des charters en 86 et 91,
- Création des zones d'attente dans les ports et aéroports en 1992, rétention administrative depuis 1980 et allongement de la durée de rétention en 98 et 2003, et prévue pour 2010...

Nos efforts pour maintenir les régularisations à un taux acceptable n'ont pas baissé ces 5 dernières années avec pas moins de 6 lois sur les droits des étrangers. Lois, décrets, circulaires et arrêté qui nous permettent de criminaliser plus pour expulser plus! Désormais, l'immigration c'est nous qui la choisissons, c'est eux qui la subiront!

N'oubliez bien sûr pas que si nous en mettons quelques uns dans nos petits papiers, c'est bien pour que la grande majorité continue de fournir à nos entreprises une main d'œuvre précarisée, c'est-à-dire bon marché. En ces temps de crise, nous veillerons particulièrement à dégrader le droit et les conditions de travail afin de réduire les risques de délocalisation.

Merci de votre attention et de votre COLLABORATION.